



# RAPPORT ANNUEL

**Avancement du schéma de mutualisation 2014-2020**  
présenté avant le vote du budget 2021

(article L.5211.39.1 du Code général des collectivités territoriales)



## Rappel sur la mutualisation et les objectifs partagés

Différentes formes de mutualisation pour créer des économies et renforcer les coopérations	3 4
--	--------

### Etat d'avancement

Evolution des conventions existantes en 2016 2017 et 2018	5
Des rapprochements entre communes	6
Groupements de commande élargis	7
Ouverture du service commun systèmes d'information et numérique	9
Un délégué commun à la protection des données	10
Mise en place d'une banque communautaire de matériel informatique	11
Renforcement des échanges en matière de ressources humaines	12
Mise en place d'échanges en matière de finances	14
Consolidation des prestations liées aux données géographiques	15

### Annexe

**La loi de Réforme des collectivités territoriales de 2010<sup>1</sup> a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement public de coopération intercommunale et ses communes membres. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement de ce schéma doit faire l'objet d'une communication du Président de l'intercommunalité à son organe délibérant.**

Lors du Conseil communautaire du 16 octobre 2016, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adopté<sup>2</sup> son schéma de mutualisation 2014-2020, qui a donné une impulsion nouvelle à un mouvement engagé depuis plusieurs années.

En 2021, le schéma de mutualisation 2022-2026 sera élaboré conformément à la réglementation qui prévoit l'adoption d'un nouveau

schéma dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Le schéma actuel s'organise autour des finalités suivantes :

- rechercher une plus grande performance du service public (meilleure efficacité économique, montée en expertise et professionnalisation des services, qualité du service rendu) et optimiser les dotations de l'Etat,
- renforcer la cohérence des politiques publiques en travaillant la complémentarité entre compétences communautaires et compétences communales,
- développer la coopération entre collectivités locales (avec ou sans VGP) et une culture d'approche commune
- partager des services ou rechercher des solutions collectives

Le présent rapport a pour objet de présenter la mise en œuvre du schéma de mutualisation en 2020

<sup>1</sup> Elle a modifié en ce sens l'article L.5211.39.1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

<sup>2</sup> Délibération n°2016-10-16

# RAPPEL SUR LA MUTUALISATION ET LES OBJECTIFS PARTAGÉS

## DIFFÉRENTES FORMES DE MUTUALISATION ...

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit principalement trois types de mutualisation entre membres d'un établissement de coopération intercommunal (EPCI) :

- la mise à disposition,
- la mise en commun de moyens,
- la constitution de services communs.

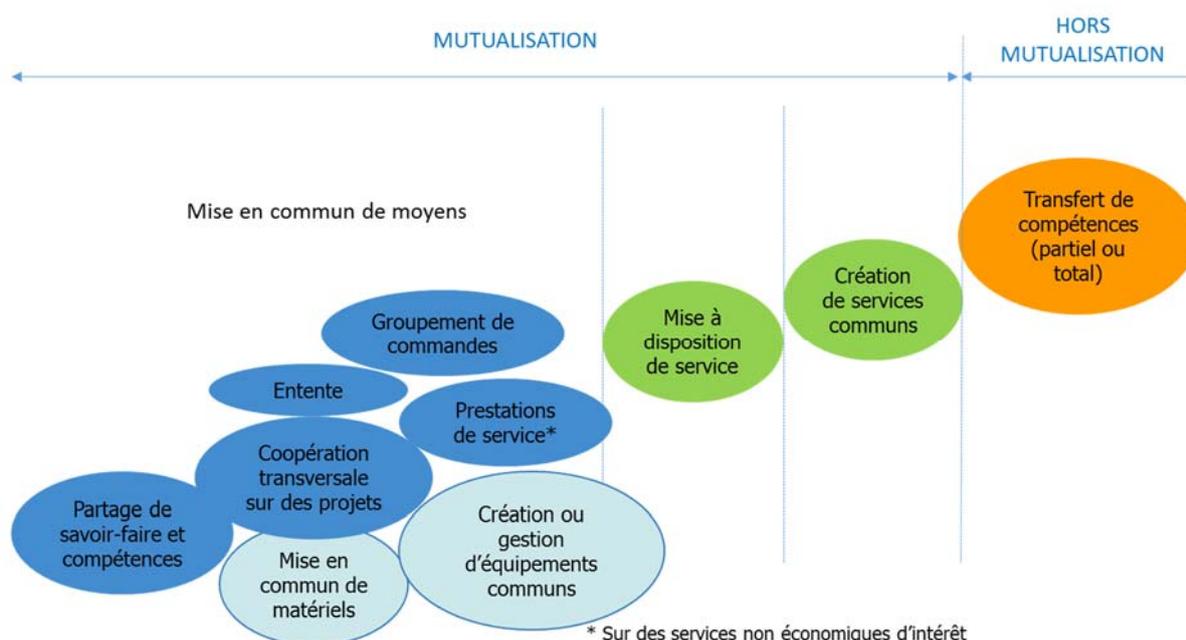
Il est possible de distinguer différents degrés dans cette mutualisation :

1. partage de savoir-faire et de compétences,
2. coopération informelle transversale inter collectivités sur des projets,
3. entente, qui se base sur un accord délibéré entre deux ou plusieurs communes, EPCI ou syndicats, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres,
4. groupement de commande, qui con-

de plusieurs entités pour mener une procédure de mise en concurrence globale,

5. partage de biens, acquis par l'EPCI et utilisés par celui-ci et ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition
6. prestation de services entre communes d'un EPCI, pour des services non économiques d'intérêt général, ou dans le respect des règles de mise en concurrence,
7. mise à disposition d'agent ou de service, quand une compétence est partiellement transférée,
8. service commun chargé de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, en dehors des compétences transférées.

La mutualisation ne se caractérise en aucun cas par l'exercice par l'EPCI de politiques publiques confiées par les communes, ce qui est l'objet en revanche du transfert de compétence.



\* Sur des services non économiques d'intérêt général. Exemple : entretien de cours d'eau

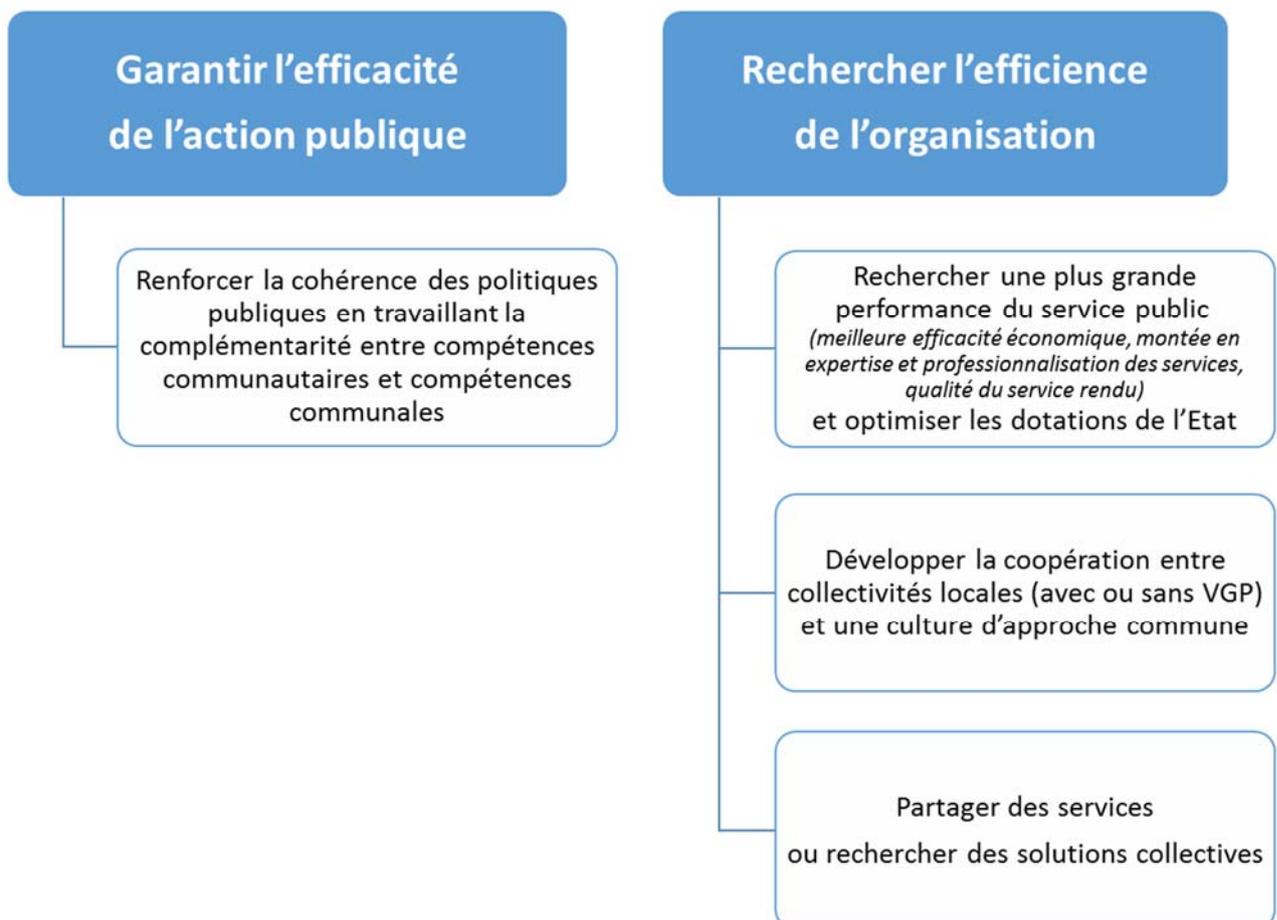
siste à mettre en commun les besoins



# RAPPEL SUR LA MUTUALISATION ET LES OBJECTIFS PARTAGÉS

... POUR CREER DES ECONOMIES  
ET RENFORCER LES COOPERATIONS

Le schéma de mutualisation de VGP s'est  
fixé pour finalités :



# ETAT D'AVANCEMENT

## EVOLUTION DES CONVENTIONS EXISTANTES EN 2016 2017 ET 2018

**Les différentes mutualisations existant au moment de l'adoption du schéma de mutualisation, ont continué à fonctionner.**

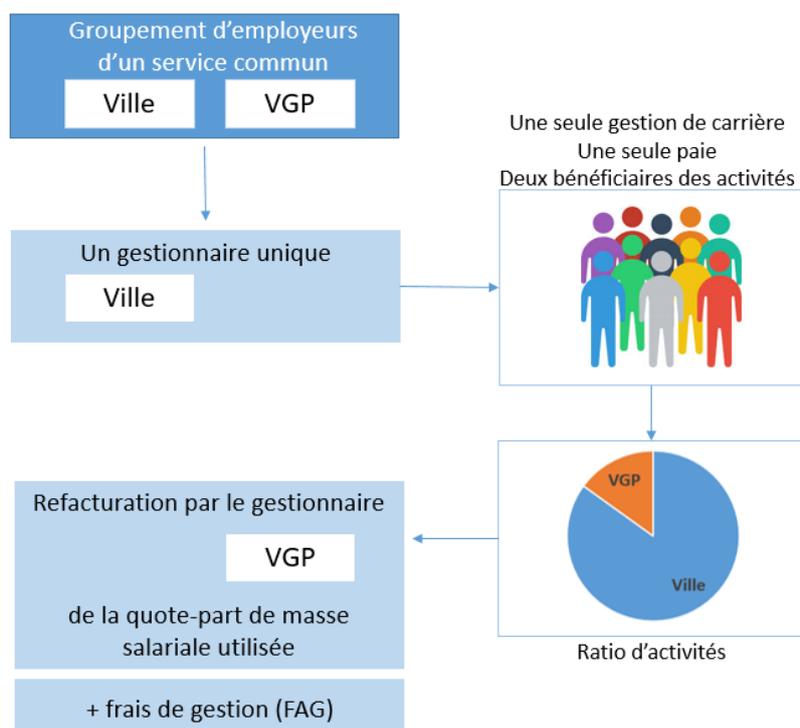
Les conventions relatives aux services communs gérés par la Ville de Versailles ont été reconduites.

Ces services communs sont en charge de :

- la gestion des ressources humaines,
- la gestion des systèmes d'information et du numérique,
- la gestion des requêtes relatives à la vidéo protection,
- la gestion de la commande publique,
- la gestion technique de bâtiments communautaires et transports de matériel,
- la gestion des affaires juridiques, assurances et assemblées,
- le contrôle de gestion,
- la gestion financière en matière de suivi des régies et d'administration fonctionnelle de l'outil financier,
- l'acheminement du courrier vers les établissements intercommunaux d'enseignement musical,

- la gestion des archives communautaires,
- la gestion du parc de véhicules,
- la perception de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers auprès des commerçants des halles et marchés,
- l'entretien du parking communautaire de Saint-Cyr l'Ecole,
- les opérations d'aménagement de l'espace public (allée royale de Villepreux),
- les opérations de construction ou de rénovation d'équipements (Pôle musique du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles).

En ce qui concerne les conventions passées pour la gestion de déchèteries incluses dans un centre technique municipal : celle concernant la commune du Chesnay a pris fin lors de la fermeture de l'équipement fin 2018, celle concernant la commune de Vélizy-Villacoublay a évolué pour assurer une continuité de services lors de l'absence de l'agent de la communauté d'agglomération.



Le périmètre d'intervention sur les espaces multimodaux (parking de la gare de Saint-Cyr l'Ecole) a été étendu en 2019 à la gare routière des Chantiers à Versailles. En 2021, il s'étendra à la gare routière de Vélizy-Villacoublay.

En 2020, une convention a permis la poursuite d'interventions d'agents de la régie d'assainissement de Versailles Grand Parc à Versailles sur des missions extérieures au champ de compétence transféré : contrôle des hydrants, conseil sur les projets d'aménagement, interventions dans les cours d'école et équipements sportifs, contrôle des branchements des bâtiments communaux...



# ETAT D'AVANCEMENT

---

## DES RAPPROCHEMENTS ENTRE COMMUNES

**Au-delà des mutualisations déjà existantes en 2016 (voir annexe), de nouveaux rapprochements pluri communaux (entre communes de l'établissement public de coopération intercommunal, mais sans qu'il en soit partie prenante) sont intervenus. Certaines des communes se sont également rapproché d'autres structures de coopération :** ETASO dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement, le groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » (GIP YCID) dans le domaine de la coopération internationale...

### A l'intérieur de Versailles Grand Parc

Le rapprochement le plus marquant de 2018 est celui opéré entre les communes du Chesnay et de Rocquencourt, qui après deux conventions de mutualisation passées en 2018 pour :

- l'encadrement du secteur jeunesse, la restauration scolaire et le délégué à la protection des données à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- le portage de repas aux seniors (CCAS) à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018,

ont fusionné au sein d'une commune nouvelle à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (arrêté préfectoral du 29 novembre 2018).

Des rapprochements sont en cours entre différentes communes pour créer des services communs de police municipale :

- Viroflay et Vélizy-Villacoublay,
- Bougival et La Celle Saint-Cloud,
- Bois d'Arcy et Fontenay-le-Fleury.

De même, des centres de supervision intercommunaux sont à l'étude : par exemple, celui de Vélizy-Villacoublay qui, depuis mars 2018, rapatrie les images de vidéo protection de Vélizy et des communes limitrophes.

Dans le domaine social, le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) regroupant les CCAS du Chesnay et de La Celle

Saint-Cloud est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il gère un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) commun en lieu et place des 2 SSIAD existants avec une capacité accrue de 9 lits.

Des rapprochements sont également en cours entre les communes de Buc et de Jouy-en-Josas pour une gestion commune du service d'aides ménagères et du réseau assistantes maternelles (RAM).

Des communes se sont regroupées sur des marchés non portés par Versailles Grand Parc. C'est le cas de Noisy-le-Roi et Bailly, qui ont renouvelé en 2018 leur groupement de commandes pour la restauration collective.

### Avec des communes extérieures à VGP

5 communes de VGP ont adhéré à l'association de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA). Cette association soutient 3 orientations majeures : conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité, renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique, faire de la plaine une zone pilote pour l'écologie territoriale.

Les actions concertées de Bailly et de Marly-le-Roi tendent à valoriser le site historique du Fort du Trou d'Enfer et à soutenir l'école de la campagne, en lien avec l'Office national des forêts (ONF).

Un partenariat a été établi pour permettre à des Baillacois d'accéder à l'EHPAD Saint-Joseph de Louveciennes.



# ETAT D'AVANCEMENT

---

## DES GROUPEMENTS DE COMMANDE ÉLARGIS

**Depuis 2017, le groupement de commandes initié entre la Ville de Versailles commun avec le Centre communal d'action sociale de Versailles et Versailles Grand Parc a été élargi à l'ensemble des villes membres de la communauté d'agglomération. Cela le rend encore plus intéressant sur le plan économique et sur celui de la rationalisation des moyens des services commande publique des 19 communes membres.**

En 2017, différentes communes ont intégré les marchés passés en matière de :

- fourniture et livraison de produits de quincaillerie, de métaux ferreux et non ferreux et d'outillage de jardinage
- fourniture et livraison de jeux et jouets,
- fourniture et livraison de sel de déneigement (en vrac et en sacs)
- fourniture de produits d'entretien et d'articles de droguerie et produits jetables

Pour 2018 : les groupements de commande ont concerné :

- fourniture et livraison de peinture routière, de peinture et matériels divers, de produits verriers pour les Villes de Versailles et Viroflay, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et le CCAS de Versailles - 2 lots (enduits et peinture de marquage routier + peintures, matériels de peinture et produits verriers),
- achat et livraison de CD musicaux / DVD pour les Villes de Versailles, Bièvres et Viroflay - 2 lots (CD musicaux + DVD),
- fourniture, livraison, montage et mise en place de mobiliers pour les Villes de Versailles et Viroflay, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et le CCAS de Versailles – 3 lots (mobiliers de bureau + assises professionnelles + mobiliers scolaires),
- fourniture d'arbres pour les villes de Versailles et Viroflay et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
- achats et livraisons de vêtements professionnels pour les Villes de Versailles, Viroflay, Noisy le Roi et de Châteaufort et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc – 6 lots (vêtement de

travail (vestes, pantalons, parkas, pulls, polos, ...) + vêtements de travail pour les agents de la DSPR et les ATSEM + vêtements de travail pour les agents de la petite enfance + vêtements et équipements pour les agents de la sécurité (PM, ASVP) + chaussures de sécurité + équipements de protections individuels)

- prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de VGP
- achat et livraison de produits pharmaceutiques pour les services des villes de Versailles et St Cyr l'Ecole

Une journée de formation sur les délégations e services publics a également été ouverte à l'ensemble des villes de VGP.

En 2019, les marchés suivants ont été ouverts et notifiés en 2019 et 2020 :

- fourniture et livraison d'articles scolaires et de petits matériels pédagogiques, avec les villes de Bailly, Buc, Jouy-en-Josas, Saint-Cyr l'Ecole et Viroflay
- fourniture et livraison d'articles de toilette et d'hygiène pour les enfants de 0 à 3 ans avec les villes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr l'Ecole et Viroflay,
- fournitures de matériels électriques avec la ville de Viroflay,
- fourniture de matériel informatique et audiovisuel avec les installations associées : infrastructures / serveurs / ordinateurs fixes et portables / tablettes / systèmes d'impression / audiovisuels spécifiques et leurs périphériques et accessoires / bornes interactives avec la ville de Viroflay,
- fourniture de mobilier petite enfance avec la ville de Viroflay
- fourniture de jeux et jouets avec les villes de Buc, Viroflay, Bois d'Arcy ; Les Loges-en-Josas,

En 2020, les groupements de commande ont concerné :

- destruction confidentielle et recyclage d'archives avec les villes de Saint-Cyr l'Ecole et Viroflay,
- accord cadre concernant les formations hygiène et sécurité prévention et secours civique avec la ville de Viroflay,



## ETAT D'AVANCEMENT

---

### DES GROUPEMENTS DE COMMANDE ÉLARGIS

- fourniture d'articles textiles avec la ville de Viroflay,
- accord-cadre mission de contrôle technique avec la ville de Viroflay,
- accord cadre missions de coordination en matière de protection de la santé et sécurité avec les villes de Viroflay, Bougival et Bois d'Arcy.
- fourniture et livraison de matériel de serrurerie avec la ville de Bois d'Arcy

Certains marchés ont été notifiés en 2020, d'autres le seront début 2021.

En 2021, il est prévu d'ouvrir les marchés suivants :

- fourniture et livraison d'articles de bureau avec les villes de Bailly, Bièvres et Jouy en Josas,

- fourniture et livraison de sel de déneigement avec les villes de Bailly, Jouy en Josas et Saint-Cyr l'Ecole,

Seront également préparés pour des notifications en 2022 :

- fourniture et livraison de peinture routière, de peinture et matériels divers, de produits verriers avec la ville de Viroflay,
- fourniture de produits d'entretien et d'articles de droguerie avec les villes de Bièvres, Bailly et Jouy-en-Josas,
- achat et livraison de CD musicaux / DVD avec les villes de Bièvres et Viroflay,
- fourniture, livraison, montage et mise en place de mobiliers avec la ville de Viroflay,
- achats et livraisons de vêtements professionnels avec les villes de Viroflay, Noisy le Roi et de Châteaufort.



## ETAT D'AVANCEMENT

---

### UNE OUVERTURE DU SERVICE COMMUN SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

**Confrontées à des difficultés soit techniques, soit de recrutement de techniciens, certaines communes de l'intercommunalité ont sollicité la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) de la Ville de Versailles, pour envisager une gestion commune de leurs installations.**

**Le déploiement du réseau intercommunal de fibre optique a permis d'étudier les modalités d'une gestion centralisée de l'infrastructure informatique, allant jusqu'à la prise en main à distance des postes informatiques.**

En 2017, des rencontres ont permis de définir le périmètre, valider l'intérêt des collectivités, dimensionner les propositions de gestion centralisée et étudier techniquement les solutions.

Le schéma d'intégration prévoit dans un premier temps :

- Un périmètre d'intervention limitée à la gestion mutualisée de l'infrastructure :
  - accès internet très haut débit, via la fibre optique déployée
  - sécurité des accès internet et des postes,
  - infrastructure mutualisée : serveurs, stockage, sauvegarde,
  - gestion des postes de travail : support en ligne et sur site,
  - gestion de la suite bureautique et messagerie.

Le personnel mutualisé est refacturé au prorata de ses interventions.

Le(s) technicien(s) communal(aux) reste(nt) sur site et gère(nt) les parcs des écoles, la téléphonie, les impressions, les applicatifs, les projets internes.

- Une standardisation du matériel utilisé localement dans la commune,
- Une utilisation partagée du matériel versillais (serveurs, parefeu, logiciel de ticketing...) utilisé par l'ensemble des membres du service commun. Elle est refacturée au prorata de l'utilisation.

Trois réalisations se sont mises en place en 2018 : en janvier avec la commune de Fontenay-le-Fleury, en mai avec la commune de Noisy-le-Roi, à partir d'octobre pour la commune de Bailly avec une entrée en service prévue fin décembre.

En 2019, les communes de Châteaufort et de Toussus-le-Noble ont rejoint le service commun.

Le dispositif s'est montré particulièrement efficace pendant la période de confinement, en permettant d'assurer une qualité de travail à distance.



## ETAT D'AVANCEMENT

---

### UN DÉLÉGUÉ COMMUN À LA PROTECTION DES DONNÉES

**Par ailleurs, depuis le 25 mai 2018, le Règlement général de protection des données (RGPD), fait obligation à toute autorité publique qui traite des données à caractère personnel de se doter d'un Délégué à la protection des données (DPD).**

Il doit assurer la conformité des collectes et traitements des données et permettre à tout usager d'exercer ses droits (droit à l'accès, à l'oubli, à la rétractation...). Pour faciliter la gestion de cette obligation, Versailles Grand Parc a proposé la mise en place d'un DPD partagé entre les différentes communes membres intéressées.

15 communes ont souhaité avoir recours à cette fonction partagée : Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay.

Depuis juillet 2018, les correspondants dans les communes ont été désignés (DGS, responsable informatique, juridique ou des archives), des réunions de sensibilisation des personnels ont été conduites entre octobre 2018 et octobre 2019, un recensement des types de traitement a été engagé ; il est à des stades d'avancement différent selon les communes (engagé, en cours, achevé). Le DPD accompagne les services dans leur mise en conformité en répondant à leurs questions et en travaillant avec eux sur les mises à jour qui s'imposent (sites internet, mentions légales, politiques de confidentialité...) ; des fiches didactiques ont été élaborées sur des notions récurrentes comme l'élaboration des mentions légales et les procédures liées à l'exercice des droits des personnes concernées

Au cours de la première année d'exercice (mi 2018-mi 2019), **5 demandes d'exercice de droit** de la part d'utilisateurs des différents services ont été déposées.

En 2020, le renforcement prévu de la présence physique auprès des interlocuteurs a été perturbé par la crise sanitaire.

En 2021, la mutualisation du Délégué à la protection des données sera étendue à la commune du Chesnay-Rocquencourt.



## ETAT D'AVANCEMENT

---

### LA MISE EN PLACE D'UNE BANQUE COMMUNAUTAIRE DE MATERIEL INFORMATIQUE

**L'ouverture aux différentes communes membres de Versailles Grand Parc du service commun gérant les systèmes d'information et de numérique nécessite une standardisation du matériel utilisé localement dans la commune.**

C'est à cet objectif que répond la banque communautaire de matériel informatique mise en place en février 2018 par Versailles Grand Parc.

Elle permet effectivement de :

- limiter le nombre de modèles en service et réduire la complexité des interventions,
- assurer une durée de vie des équipements compatible avec d'une part un taux acceptable d'incidents et interventions, et d'autre part l'évolution des logiciels et mises à jour,
- gérer un stock unique au lieu de stocks dédiés à chaque commune, pour minimiser le nombre de matériels non affectés, les mouvements comptables, les immobilisations.... ce que n'aurait pas permis un groupement de commande élargi.

Par ailleurs, elle permet également aux communes membres de lisser leurs dépenses. En effet, les frais d'usage sont calculés sur la base de l'amortissement annuel, après déduction du fonds de compensation de la TVA<sup>[1]</sup>, et perçus par la communauté d'agglomération.

Les communes de Fontenay-le-Fleury, Bailly Châteaufort et Toussus-le-Noble utilisent cette banque communautaire. La commune de Noisy-le-Roi n'y a recours que pour le switch qui permet la connexion à la fibre optique communautaire.

---

<sup>[1]</sup> TVA : taxe sur la valeur ajoutée



# ETAT D'AVANCEMENT

---

## LE RENFORCEMENT DES ECHANGES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

**Créé en 2016, le Club RH de VGP réunit régulièrement les communes de l'intercommunalité autour de thématiques identifiées en commun. Il a vocation à développer les échanges d'expérience, créer une dynamique à l'échelle du territoire et mettre en place des actions innovantes.**

Les échanges initiés en 2016 avaient conduit à envisager des actions communes :

- l'organisation de journées à thème avec des intervenants extérieurs : CNFPT, CIG, spécialistes des questions RH...
- le développement d'outils de communication interne au territoire : intranet, lettre interne...
- un site dédié à l'emploi sur le territoire : offre, annonce, cvthèque...
- la mise en place d'un plan de formation sur le territoire.
- l'organisation d'actions communes : Forum emploi, salon de l'emploi...

En 2017, de premières réalisations ont vu le jour :

- la création d'un premier espace collaboratif sur Office 365, dédié à l'ensemble des acteurs RH des 19 communes. Véritable outils de partage d'informations, questionnement sur des problématiques RH, ....
- la négociation et le partenariat pour la création par le CNFPT d'une Formation d'initiative locale (FIL) interne à Versailles Grand Parc. Jusqu'en 2017, les communes de VGP étaient réparties au sein de 3 FIL différentes, qui n'atteignaient pas toujours le nombre d'inscrits suffisants pour démarrer des formations,
- la construction d'un plan de formation interne VGP en partenariat avec le CNFPT, basé sur le recensement des besoins des collectivités : il a permis la mise en place de 7 sessions de formation (30 jours au total) destinées à l'ensemble des agents des 19 collectivités. Les formations portaient sur :
  - o l'accompagnement à la mobilité choisie,

- o l'animation et encadrement d'une équipe au quotidien,
- o l'analyse et prévention des situations conflictuelles avec et entre les enfants,
- o le jeu dans les établissements d'accueil des jeunes enfants jusqu'à 3 ans
- o l'éveil sensoriel et corporel propice à la détente chez les jeunes enfants jusqu'à 3 ans,
- o l'observation en établissement d'accueil des jeunes enfants jusqu'à 3 ans.

En 2018, les travaux se sont poursuivis sur les thèmes identifiés pour le développement des compétences des agents :

- 19 sessions de formation composées de 2 à 4 jours, animées par le CNFPT ont été organisées sur l'ensemble du territoire de VGP,
  - o Le management de proximité,
  - o La cohésion d'équipe,
  - o Le passage de collègue à chef.
  - o Comment développer la connaissance des compétences liées à sa personnalité,
  - o La gestion du temps et des priorités,
  - o La communication verbale et la gestion des conflits sur la voie publique,
  - o L'accompagnement et le règlement intérieur de la formation,
  - o L'application du compte personnel de formation dans les collectivités,
  - o La gestion des dossiers maladie,
  - o Les mesures d'hygiène et de sécurité,
  - o Les troubles du comportement,
  - o Comment bien vivre son départ à la retraite,
  - o L'autorité éducative
  - o De la connaissance à l'accompagnement de l'enfant
  - o Responsabilités et obligations des animateurs
  - o La juste distance dans la petite enfance,
  - o L'interculturalité dans les structures petite enfance,
  - o L'accueil de l'enfant porteur de handicap,



# ETAT D'AVANCEMENT

---

## LE RENFORCEMENT DES ECHANGES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

- Les situations de violence en milieu scolaire et périscolaire, l'analyse et prévention,
  - un coach de cadres et dirigeants a présenté un outil pouvant servir de support à un entretien de recrutement ou d'appui au coaching d'équipe. Il sert à identifier les atouts personnels et à clarifier les situations et les relations de travail. Le but est de faciliter le partage d'intelligence, la prise de décision, et, en définitive la dynamique et la réussite des managers et de leurs équipes. Deux représentants des communes présentes vont sans doute faire appel à l'intervenant sur 2019.
- En 2019 :
- Le club RH s'est réuni à trois reprises , en février, juin et novembre 2019 :
    - Les deux premières matinées ont été réservées aux échanges et partage des problématiques RH rencontrées avec également deux visites privées au Musée Lambinet « Antonio de la Gandara » et « les Lambinet »,
    - La troisième matinée a été organisée autour de deux interventions :
      - société e-attract dont le métier consiste à digitaliser l'offre du territoire notamment en termes d'infrastructure et de transport, mais également d'immobilier et d'offres de services afin de répondre aux attentes des différents acteurs du territoire, particulièrement pour attirer et fidéliser de futurs salariés en entreprises et/ou agents dans nos collectivités.
      - Bruno Lefebvre, psychologue clinicien, travaillant en cabinet de conseil et d'études spécialisé dans la prévention des risques professionnels et l'accompagnement du changement. Il intervient depuis 15 ans dans la prévention du stress professionnel et des risques psychosociaux, en accompagnant les différents acteurs dans le développement de la qualité de vie au travail : directions générales, instances représentatives du personnel, ressources humaines, management, collaborateurs. Deux collectivités ont depuis rencontré de nouveau l'intervenant afin de travailler sur un programme de formation et de sensibilisation d'agents.
  - les actions de formation se sont poursuivies dans le cadre du réseau FIL
    - Techniques pour une rédaction claire et efficace,
    - La gestion des conflits et l'agressivité en situation d'accueil,
    - Accompagner le tout-petit à la détente à travers la voix et le massage,
    - L'interculturalité dans les structures petites enfance scolaires et loisirs,
    - Place et conscience du corps dans la relation au tout-petit,
    - La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance,
    - Actualité législative en matière funéraire,
    - Les bases des marchés publics,
    - Les bases des finances publiques,
    - Découverte des outils informatiques et numériques,
    - Formation des membres du CHSCT : développement des compétences et approfondissement,
    - La découverte de la démarche projet,
    - La prévention et la régulation des situations conflictuelles,
    - L'animation de réunions d'équipes pour les encadrants de proximité,
    - Management de proximité,
    - Management et intelligence émotionnelle,
    - Animer une équipe à distance,
    - Prendre la parole en public,
    - Gestion des émotions et estime de soi,
    - Préparation à la retraite.
- Les projets 2020 ont été perturbés par la crise sanitaire, le fonctionnement des différents services en distanciel. De nouvelles pistes se mettront en place dans le cadre du schéma 2022-2026.



# ETAT D'AVANCEMENT

---

## LA MISE EN PLACE D'ÉCHANGES EN MATIÈRE DE FINANCES

**En 2018, un réseau des directeurs et responsables financiers de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est mis en place, Deux réunions ont permis d'amorcer des échanges sur des thématiques ou pratiques d'expériences communes.**

La première réunion, le 20 mars 2018, a balayé des sujets d'actualité et permis d'échanger sur les préoccupations des différents membres :

- la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable,
- le contrat de Cahors : contractualisation avec les collectivités appelées à participer au redressement des finances publiques, à savoir ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros dans leur compte de gestion du budget principal 2016.  
Les 322 collectivités territoriales concernées (dont 145 communes et 45 établissements publics de coopération intercommunale) doivent limiter l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement au maximum à 1,2% par an pour les années 2018, 2019 et 2020,
- le transfert des subventions habitat,
- la prise de compétence GEMAPI (protection des milieux aquatiques et protection contre les inondations),
- la réforme de la taxe d'habitation (TH)
- les aides auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER),
- la mutualisation des achats et des formations,
- l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), liée aux mécanismes d'écrêtement permettant à l'Etat de stabiliser en valeur les dotations nationales, tout en finançant l'accroissement mécanique des dotations forfaitaires liées à l'augmentation de la population, ainsi que l'accroissement des dotations de péréquation,
- la situation du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui s'appuie sur le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la

reverser à des collectivités moins favorisées. Le prélèvement est calculé chaque année en fonction de circulaires ministérielles, et est réparti entre EPCI et communes membres.

- la réflexion de l'Etat sur l'automatisation de la gestion du FVTVA, qui modifierait les dépenses éligibles, les taux de reversement et les procédures de traitement.

Une deuxième réunion, le 19 juin 2018, a spécifiquement consacré à la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2019.

En 2020, une réunion de présentation du budget intercommunal ainsi qu'une séance d'information sur la fiscalité (en lien avec la suppression de la Taxe d'habitation) a eu lieu avec l'intervention d'un cabinet extérieur.

De nouvelles pistes se mettront en place dans le cadre du schéma 2022-2026.



## ETAT D'AVANCEMENT

---

### LA CONSOLIDATION DES PRESTATIONS LIÉES AUX DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

**Versailles Grand Parc s'est lancée dans une démarche de centralisation de toutes les données du territoire. L'objectif est de disposer d'informations centralisées, actualisées en temps réel et accessibles à tous, offrant une vue globale et objective du territoire et du fonctionnement de certains services.**

Cette action permet aux communes de disposer de tableaux de bord internes pour un pilotage plus efficient des activités et des services aux habitants. Les « portraits » de la population et du territoire réalisés permettent également d'identifier les usages et pratiques des habitants mais aussi des résidents de jour (travailleurs). Le partenariat avec Waze et la collecte des données de l'opérateur, permettent ainsi d'avoir une vue objective des problèmes d'organisation sur le territoire : aménagement des voiries, organisation de la collecte des déchets, ou encore de la circulation des transports en commun...

En 2017, la démarche de centralisation des données géographiques a été consolidée, avec :

- un renforcement de l'architecture de stockage et de diffusion
- une mise en place d'outils riches de concentration de données temps réelles ou différées et d'outils d'exploration de données,
- une acquisition de bases de données de référence sur les profils de population : structure, catégorie socio-professionnelle, consommation, flux de déplacement, ménage, entreprises, référentiels techniques,
- une concentration des données Waze dans une base de données BigData,
- la constitution d'un socle 3D du territoire.

En complément, des projets structurants ont été développés en support aux services et communes :

- la prospective enfants et nouveaux ménages ou scolaires (communes de Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay et Versailles)
- l'intégration des cartographies interactives dans les sites internet des communes et de VGP (Versailles Grand Parc, Le Chesnay, Versailles),
- l'analyse des besoins sociaux (Versailles),
- l'accessibilité des logements et équipements (Vélizy-Villacoublay et Versailles),
- la carte associative (Versailles),
- l'observatoire dynamique de la tranquillité publique (Versailles),
- la mise en place d'outils de remontée citoyenne.

En 2018, ont été réalisées :

- la consolidation de l'infrastructure,
- la mise en place d'un observatoire des réseaux (et de la fibre optique),
- la refonte de l'Open data,
- la rédaction d'une charte des antennes relais pour l'ensemble des communes.



# ANNEXE

---

## LES MUTUALISATIONS EXISTANTES EN 2016

### LES SERVICES COMMUNS

#### Service commun de VGP : Système d'information géographique – Observatoire

Le service intercommunal « Système d'information géographique – Observatoire » est ouvert à toutes les communes de l'intercommunalité qui peuvent accéder aux différentes prestations de géolocalisation des données : base cadastrale, base de référencement des voies, ainsi que développement de services de localisation de leurs réseaux, aménagements, éléments de gestion...

#### Services communs VGP - Ville de Versailles – CCAS de Versailles

Les conventions relatives aux services communs gérés par la Ville de Versailles ont été reconduites.

Ces services communs sont en charge de :

- la gestion des ressources humaines,
- la gestion des systèmes d'information et du numérique,
- la gestion des requêtes relatives à la vidéo protection,
- la gestion de la commande publique,
- la gestion technique de bâtiments communautaires et transports de matériel,
- la gestion des affaires juridiques, assurances et assemblées,
- le contrôle de gestion,
- la gestion financière en matière de suivi des régies et d'administration fonctionnelle de l'outil financier,
- l'acheminement du courrier vers les établissements intercommunaux d'enseignement musical,
- la gestion des archives communautaires,
- la gestion du parc de véhicules,
- la perception de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers auprès des commerçants des halles et marchés,
- l'entretien du parking communautaire de Saint-Cyr l'Ecole,
- les opérations d'aménagement de l'espace public (allée royale de Villepreux, rue de la Porte de Buc),
- les opérations de construction ou de rénovation d'équipements (Pôle musique du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles).

#### Services communs entre Versailles Grand Parc et d'autres communes

Pour encadrer l'implantation des Points d'apport volontaire (PAV), Versailles Grand Parc a mis en place un dispositif de mutualisation des services techniques de toutes les communes de son territoire.

Pour la réalisation de prestations spécifiques de collecte des ordures ménagères, non couvertes pour les services intercommunaux, une convention a été signée avec la commune du Chesnay.

### LES OPERATIONS DE COOPERATION ENTRE COMMUNES

#### Les conventions de partenariat

Elles concernent :

- l'accès aux piscines, pour permettre notamment la natation scolaire et/ou périscolaire :
  - o piscine du Chesnay-Rocquencourt : avec Bailly,
  - o bassin d'apprentissage de la natation de Noisy-le-Roi : avec Bailly et Fontenay-le-Fleury,
  - o piscine de Saint-Cyr l'Ecole : avec Bois d'Arcy et Fontenay-le-Fleury,
  - o piscine de La Celle Saint-Cloud : avec Bougival,
  - o piscine de Vélizy-Villacoublay : avec Buc, Bièvres, Jouy-en-Josas et Toussus-le-Noble, Chaville (hors périmètre),
- l'insertion sociale et professionnelle : entre Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt ;
- l'accès aux crèches : entre Jouy-en-Josas (crèche Les Crabouillages), Toussus-le-Noble (crèche Les Nobletins) et Chateaufort ;
- le point d'information jeunesse et les activités seniors : entre Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas,
- le chauffage et l'entretien de l'église de Chateaufort : entre Toussus-le-Noble et Chateaufort ;
- l'éclairage public : entre Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas,



# ANNEXE

---

## LES MUTUALISATIONS EXISTANTES EN 2016

- la gestion de la banque postale et l'organisation des festivités du 14 juillet : entre Vélizy-Villacoublay et Chaville (hors périmètre).

### Les syndicats intercommunaux

Les syndicats existants gèrent :

- SIBANO : pour la gestion d'équipements sportifs et socio-culturels entre Noisy-le-Roi et Bailly,
- SIAJV : pour l'aménagement Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay pour gérer la cour Rolland.
- Syndicat pour la gestion du collège Martin Luther King de Buc, entre Buc, Chateaufort, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

Les différentes communes adhèrent également à des syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes dont le périmètre dépasse largement celui de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le parking de la gare de Vauboyen est géré en commun (hors syndicat) par Jouy-en-Josas et Bièvres.

### Des services communs entre communes

Un service commun de gestion de taxis est mis en place entre Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Jouy-en-Josas.

### Des actions collégiales

Elles associent :

- centre intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) réunissant les communes de Fontenay-le-Fleury, Bois d'Arcy et Saint-Cyr l'Ecole,
- organisation de concours de vitrine ou d'opérations de nettoyage du milieu naturel, entre Bougival, La Celle Saint-Cloud et Louveciennes,
- actions culturelles entre les communes de Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-

Noble ; maison de la Vallée à Jouy-en-Josas ; articulation entre Vélizy-Villacoublay et Chaville,

- manifestations entre Noisy-le-Roi et Bailly : brocante, journée des associations, course scolaire et Olympiade des enfants...
- soutien concerté aux associations entre Noisy-le-Roi et Bailly, à travers la gestion des équipements (SIBANO), la communication sur les actions associatives, le guide pratique,
- pistes cyclables entre Buc et Toussus-le-Noble,
- des aménagements urbains sur les voiries frontalières des communes,

### Des prêts de matériels

Ils s'organisent par bassins de vie :

- en matière de matériels pour les manifestations (barrières, barnums, tables, chaises, bancs, grilles) entre :
  - o Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr l'Ecole et Elancourt,
  - o Noisy-le-Roi,
  - o Chateaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Chevreuse, Magny-les-Hameaux et Voisins-le-Bretonneux,
  - o Vélizy-Villacoublay
- en matière de prêts pour les équipements sportifs : moquette pour les stades de Saint-Cyr l'Ecole à Fontenay-le-Fleury,
- en matière de matériels d'entretien des espaces :
  - o tracteur, épareuse entre Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas,
  - o balayeuse à l'étude entre Bougival et Louveciennes,
- en matière de véhicules de transport : prêt de bus entre Bougival et Louveciennes (hors périmètre).